

Les résultats sont présentés autour de 6 parties :

I - Les finalités, secteurs d'intervention.	
A • Les finalités des politiques sportives .....	3
B • Les secteurs d'intervention .....	4
C • Les éléments prospectifs sur les politiques sportives .....	8
II - Les services des sports et leurs missions.	
.....	12
III - Les budgets.	
A • Les budgets gérés par les services des sports .....	13
B • Les budget alloués aux politiques sportives .....	13
C • Extrapolation sur le poids financier des communes dans le financement du sport en France .....	15
D • La structure du budget .....	15
E • Extrapolation au financement des clubs sportifs par la commune .....	16
IV - Les associations sportives	
A • Les caractéristiques des associations sportives .....	17
B • Les modalités d'attribution des subventions .....	17
C • Les critères d'attribution des subventions .....	18
V - Le personnel	
A • Les effectifs .....	21
B • Extrapolation du nombre d'emplois .....	22
C • La pyramide des âges .....	23
D • Le statut par métiers, filière et catégorie .....	25
E • Par filière .....	26
VI - Les équipements.	
A • Le nombre d'équipements par taille de ville .....	27
B • Le mode de gestion des équipements .....	28
C • Entretien, maintenance .....	28
VII - Liste des villes ayant répondu .....	29
VII - Questionnaire .....	34

Cette enquête a été réalisée par le Centre national de la fonction publique territoriale (Direction de la formation, secteur sport) avec le concours du LARAPS EA 2044, UFRSTAPS Toulouse 3. (N. Haschar-Noé, G.Klein, T.Vigneron, B. Bégué, J. Lagarde, B Zoudji).

Le questionnaire a été envoyé durant l'été 1997 à toutes les communes de plus de 3 000 habitants.

400 villes ont répondu.

333 questionnaires ont été traités.

La répartition par tranche de population est la suivante. Le traitement a été réalisé dès réception des premiers questionnaires, jusqu'à la fin de l'année 1997.

Taille des communes	Nombre réel	% par rapport à la population mère	Nombre de questionnaires traités	% par rapport à l'échantillon
3 000 à 5 000	1 157	40 %	106	31,9 %
5 000 à 10 000	898	31 %	111	33,3 %
10 000 à 30 000	606	21 %	74	22,2 %
30 000 à 80 000	186	6,4 %	31	9,3 %
> à 80 000	49	1,6 %	11	3,3 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 896</b>	<b>100 %</b>	<b>333</b>	<b>100 %</b>

L'échantillon n'est pas strictement conforme à la population mère. Les villes de plus de 30 000 habitants sont sur-représentées.

Toutefois, il est significatif par strate de population (taille des communes).

Les questionnaires s'articulaient autour de 6 thèmes :

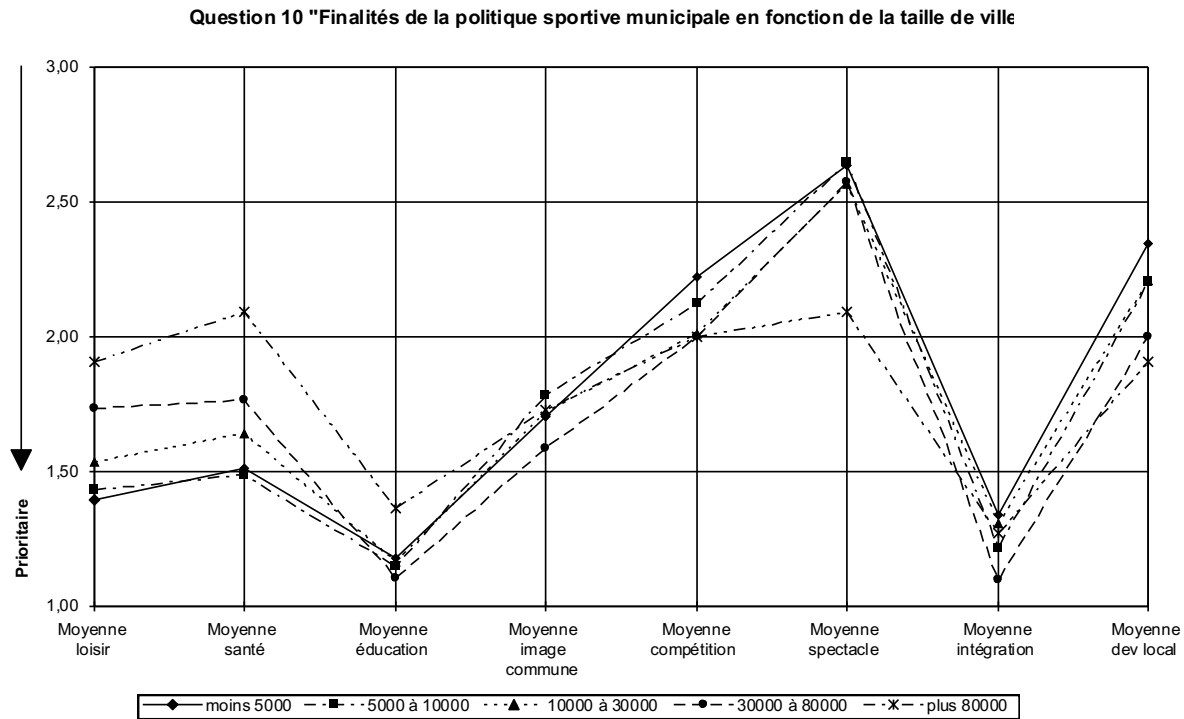
- l'identification des communes,
- les missions, l'organisation du service,
- le personnel,
- le budget des subventions,
- les équipements,
- la perspective.

Pour tout renseignement :

Patrick BAYEUX  
 Coordonnateur pédagogique national  
 secteur sport  
 9 rue Alex Coutet - BP 1012  
 31023 TOULOUSE Cédex

## **I - Les finalités - secteur d'intervention prioritaire**

## A • Les finalités des politiques sportives.



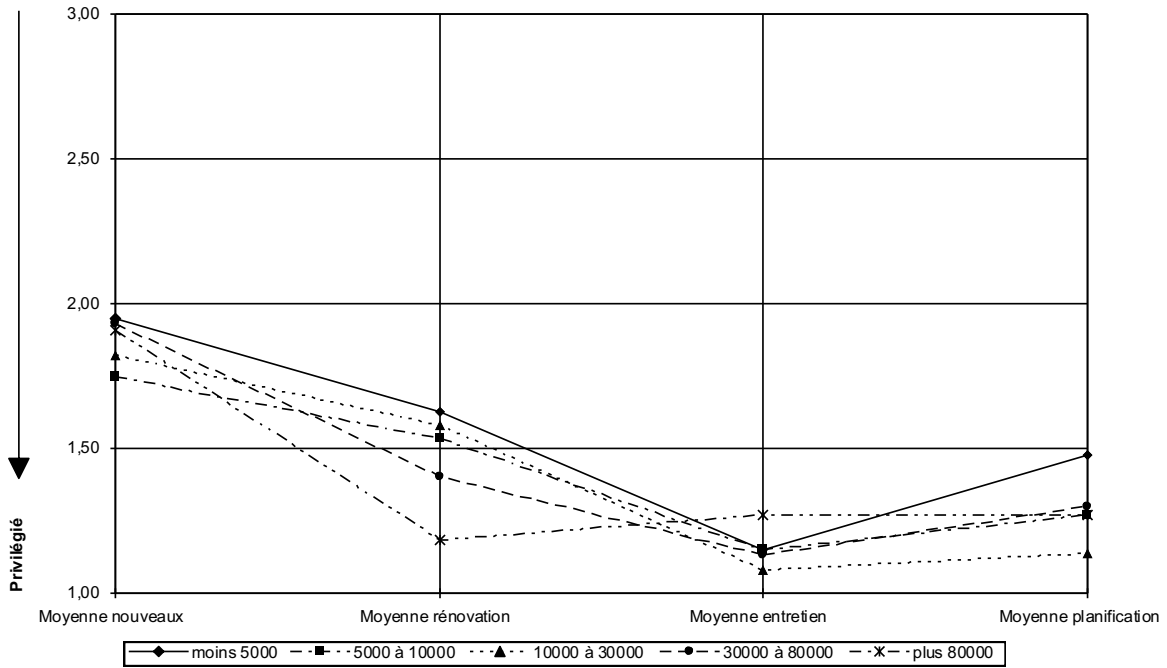
### Commentaire

- Quelle que soit la taille de la commune, les finalités de pratiques sportives sont proches. Ceci va à l'encontre de l'idée reçue selon laquelle les finalités des politiques sportives diffèrent avec la taille des communes.
- Les finalités prioritaires sont l'éducation et l'intégration.

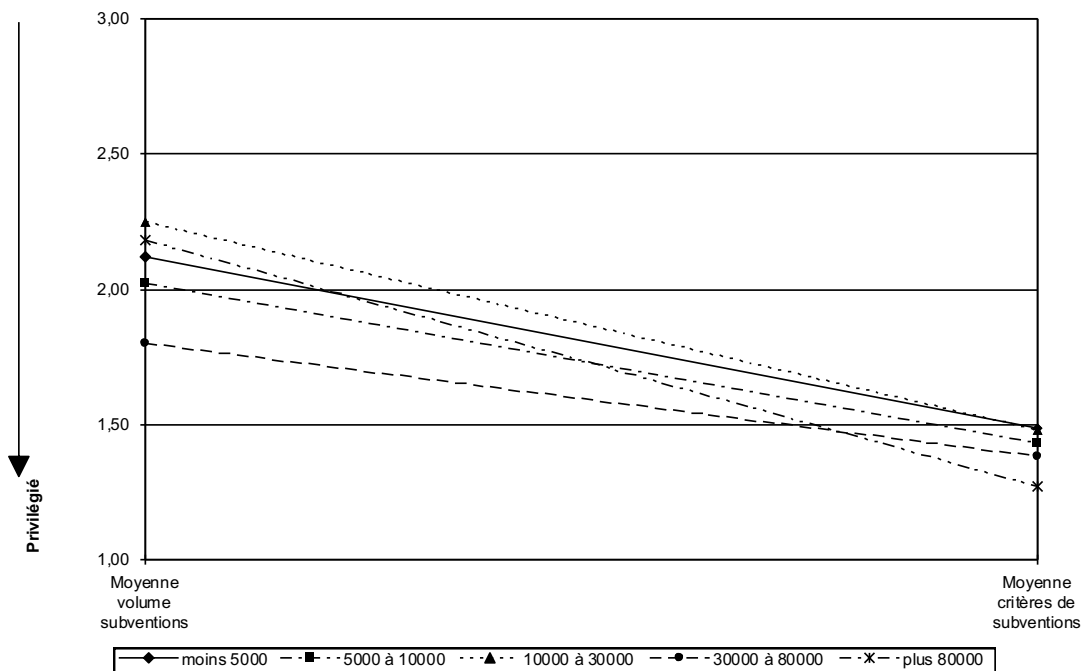
B • Les secteurs d'intervention

Résultat

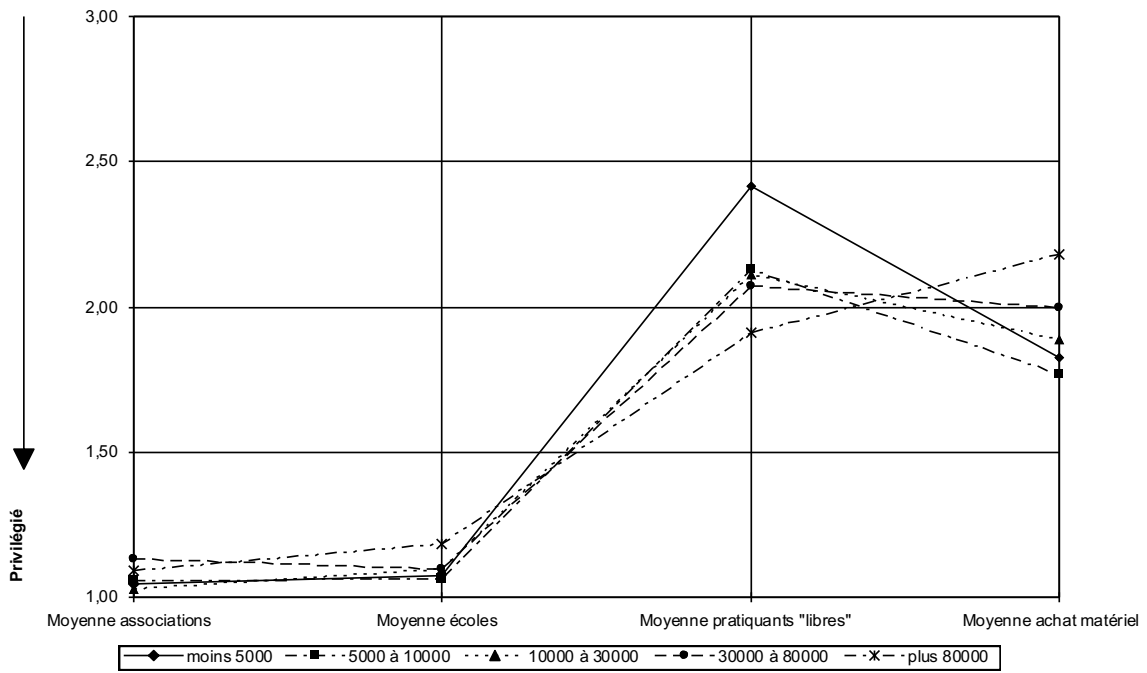
Question 11 "Secteur équipements"



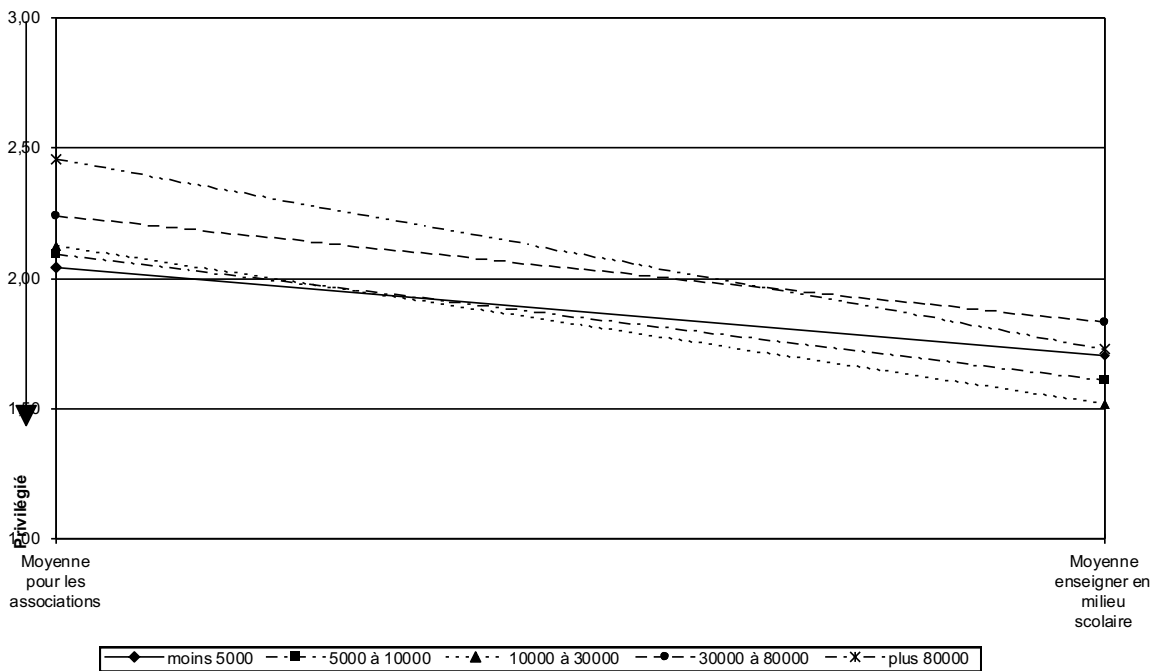
Question 11 "Secteur financier"



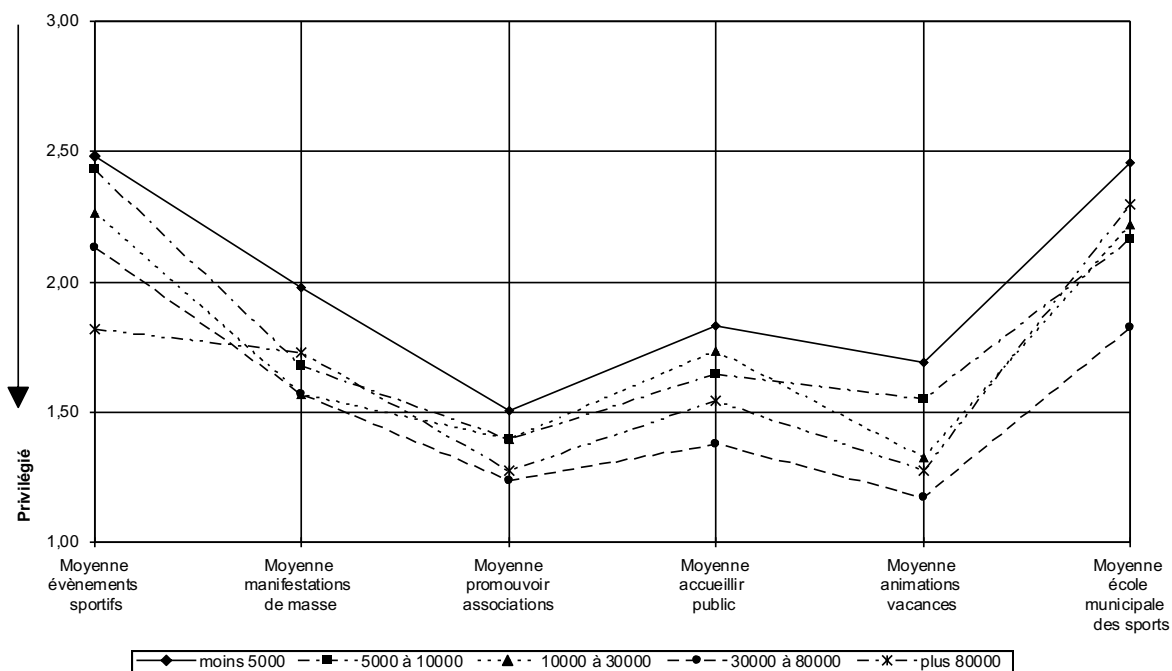
Question 11 "Soutien matériel"



Question 11 "Soutien en personnes"



### Question 11 "Animation sportive de la commune"



#### Commentaire :

- Les priorités par secteur d'intervention varient de manière identique quelle que soit la taille des communes.

#### Résultat :

- L'entretien des équipements est prioritaire sur la rénovation et la construction d'équipements nouveaux.

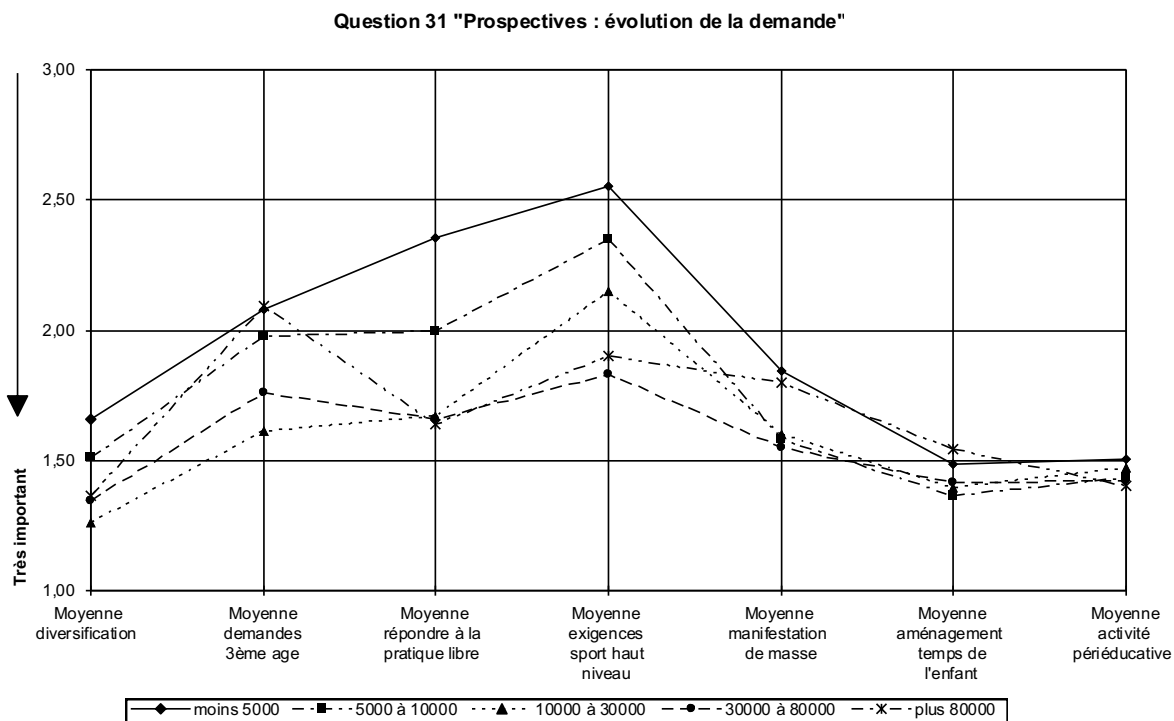
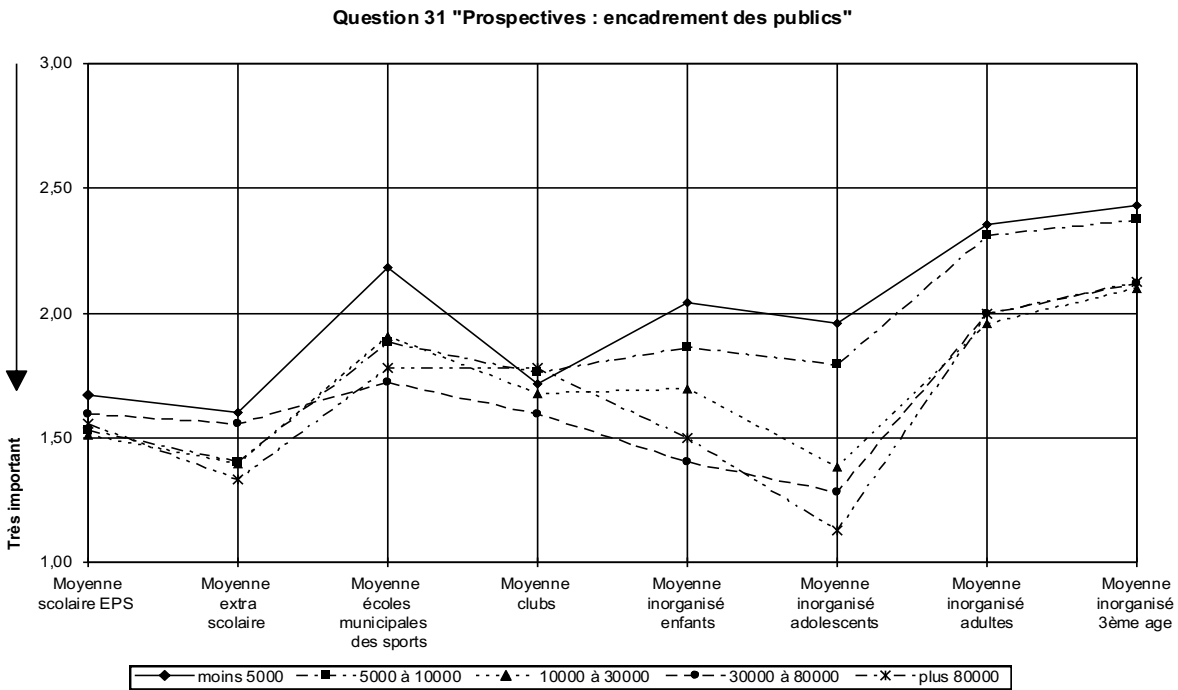
- L'optimisation de l'attribution de subvention par la définition de critères est prioritaire par rapport à l'augmentation de l'enveloppe de subventions.

- Le soutien matériel est réalisé à destination des écoles et des clubs sportifs.

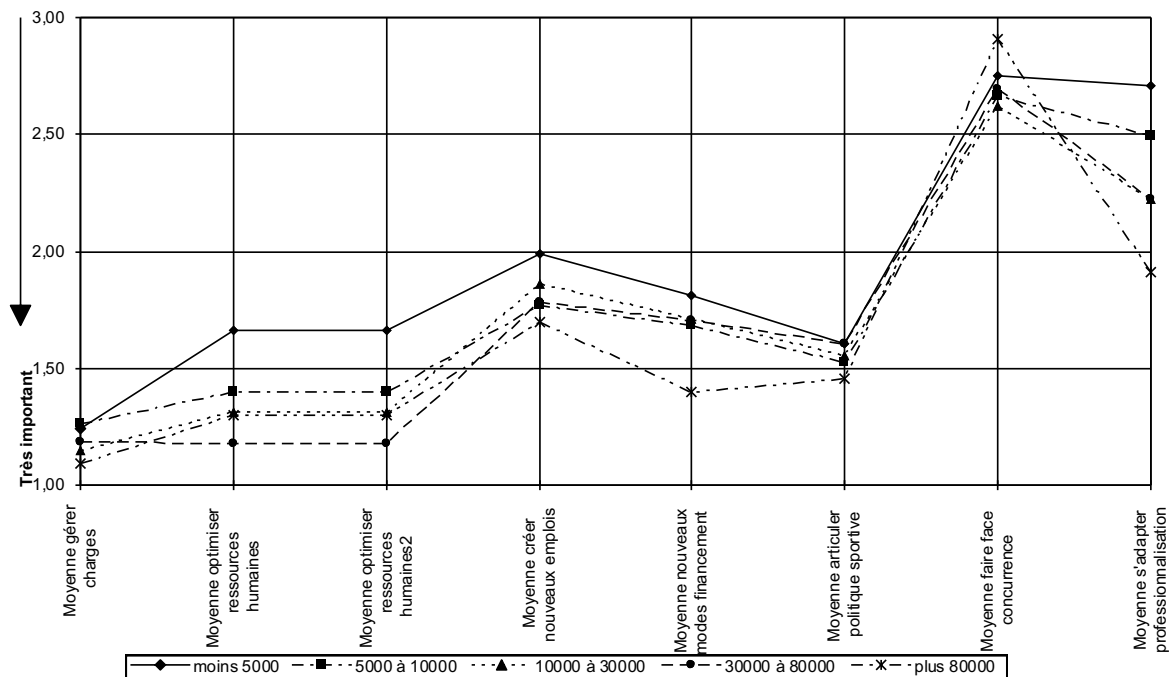
- La promotion du mouvement sportif et la mise en place d'animation pendant les vacances sont des activités prioritaires en matière d'animation.

### C • Les éléments prospectifs sur les politiques sportives

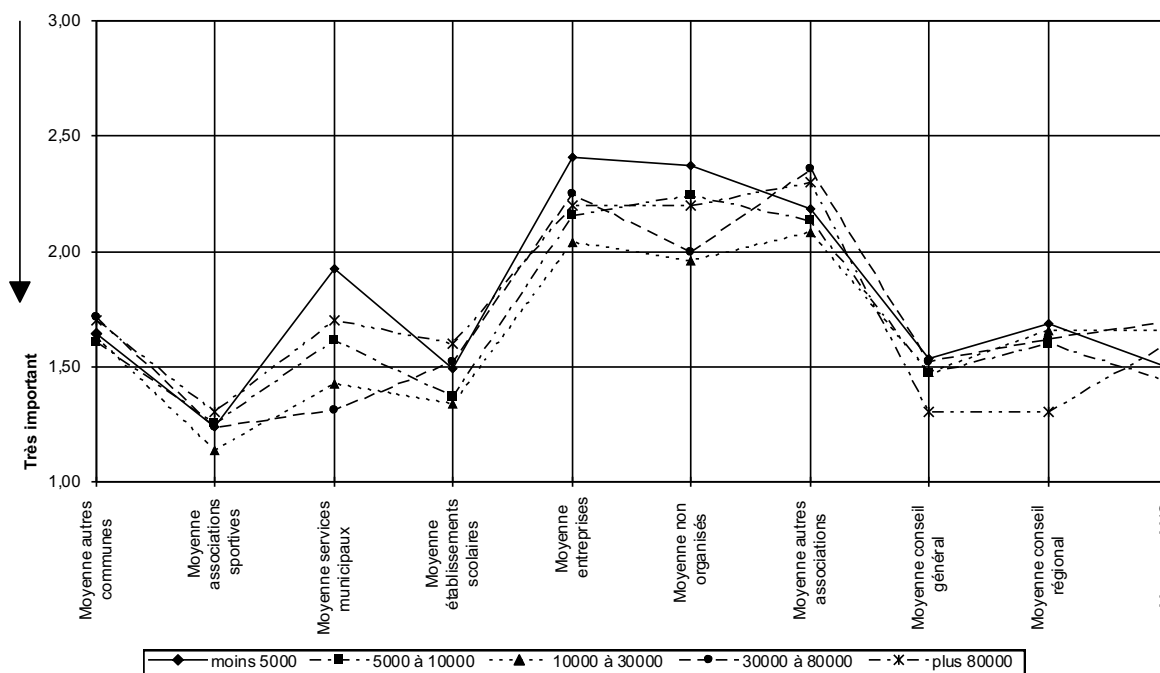
Les communes étaient invitées à formuler ce qui aura dans l'avenir le plus d'incidence sur la politique municipale actuelle.



Question 31 "Prospectives : aspects économiques"

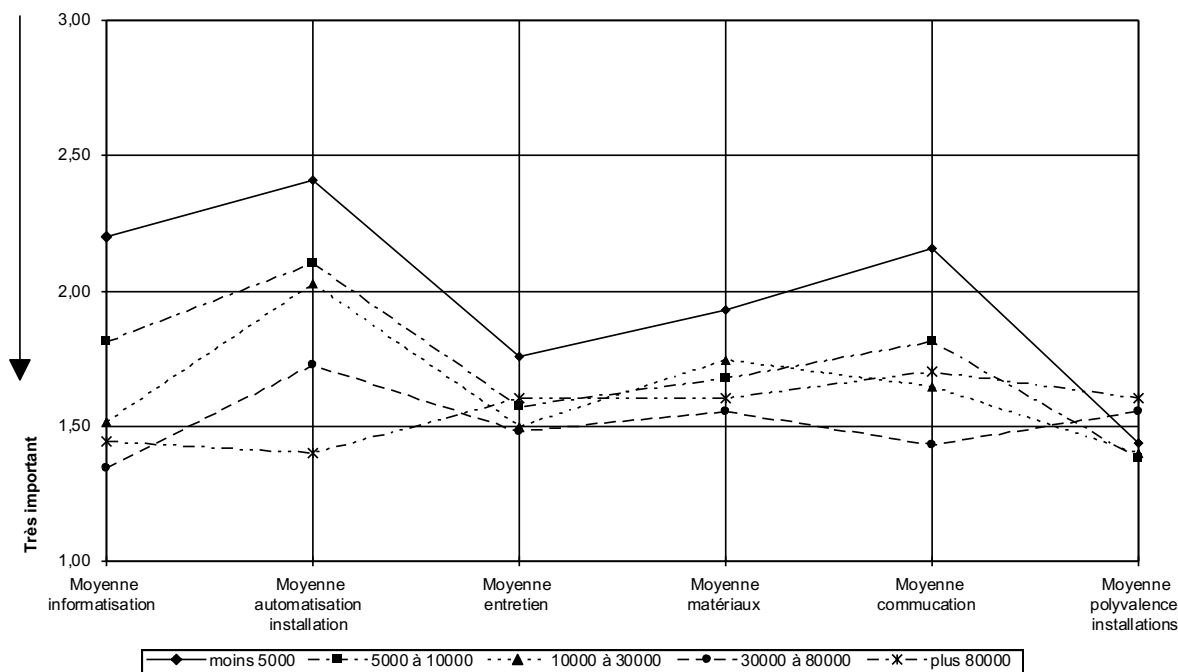


Question 31 "Prospectives : Développement du partenariat"





Question 31 "Prospectives : évolutions technologiques"



Commentaire :

• Sur les publics

Il ressort de ces éléments prospectifs que plus la taille de la commune augmente, plus elle met en avant son rôle dans la prise en compte des adolescents (inorganisés) et du public extra-scolaire. La mise en place d'activités péri-éducatives et d'aménagement du temps de l'enfant est une priorité pour toutes les communes quelle que soit leur taille.

• Sur les moyens

Toutes les communes partagent le même souci d'optimiser la gestion des moyens qu'il s'agisse de gestion budgétaire ou des ressources humaines.

La sécurité des équipements sportifs est une préoccupation de toutes les communes.

• Sur la mise en œuvre

Le développement de partenariat avec les associations et les établissements scolaires sera renforcé dans les années à venir au même titre que celui avec le Conseil Général, Régional et le Ministère de la jeunesse et des sports.

## II • Le service des sports et leurs missions.

- L'existence d'un service des sports varie avec la taille de la commune.

	3 à 5 000 habitants.	5 à 10 000 habitants	10 à 30 000 habitants	30 à 80 000 habitants	Supérieur à 80 000 habitants
Il existe un service des sports dans x % des communes	16 %	54 %	84 %	87 %	100 %
- la gestion administrative	27 % (NR 50 %)	60 % (NR 30 %)	92 % (NR 5,5 %)	90 % (NR 10 %)	100 %
- budgétaire	20 % (NR 50 %)	46 % (NR 31,5 %)	84 % (NR 7 %)	90 % (NR 10 %)	100 %
- l'attribution de subvention	40 % (NR 49 %)	43 % (NR 32,5 %)	43 % (NR 4 %)	61 % (NR 10 %)	100 %
- Planification des équipements	46 % (NR 48 %)	68,5 % (NR 26 %)	90,5 % (NR 5,5 %)	87 % (NR 10 %)	100 %
- Entretien et maintenance équipements	35 % (NR 48 %)	57 % (NR 26 %)	73 % (NR 5,5 %)	84 % (NR 10 %)	82 % (NR 0 %)
- Action éducative et animation sportive	30 % (NR 50%)	62 % (NR 27 %)	84 % (NR 8%)	77,5 % (NR 10 %)	91 % (NR 9 %)

N.R. : Taux de non réponse

### *Commentaire :*

Plus la taille de la ville augmente, plus le service des sports est autonome et intervient ainsi sur la gestion administrative et budgétaire, la gestion technique et l'entretien des équipements, la réalisation d'actions éducatives.

### III - Les budgets

#### A • Les budgets gérés par le service des sports

Une question concernait le budget géré par les services des sports

	3 à 5 000 habitants.	5 à 10 000 habitants	10 à 30 000 habitants	30 à 80 000 habitants	Supérieur à 80 000 habitants
% du budget global	4,5 %	6,13 %	6,7 %	4%	5,9 %
Budget moyen global	1 439 kf	4 193 kf	8 643 kf	17 745 kf	86 296 kf
Budget de fonctionnement	848 kf	2 670 kf	6 600 kf	14 794 kf	56 070 kf
Inv.	591 kf	1 523 kf	2 053 kf	2 951 kf	30 226 kf

KF : kilo franc - 1 kf = 1 000 francs

#### B • Les budgets alloués aux politiques sportives

Une autre question portait sur les lignes budgétaires issues du compte administratif des communes. Ainsi trois fonctions ont été recueillies :

- la fonction «sport»,
- la fonction «subventions aux associations»,
- la fonction «équipements scolaires».

	3 à 5 000 habitants.	5 à 10 000 habitants	10 à 30 000 habitants	30 à 80 000 habitants	Supérieur à 80 000 habitants
Sous-fonction sport	2 430 kf	4 206 kf	10 012 kf	21 460 kf	88 581 kf
Sous-fonction association	1 053 kf	425 kf	875 kf	1 621 kf	6 416 kf
Sous-fonction enseignement	236 kf	53 kf	149 kf	1 018 kf	338 kf
Total	2 559 kf	4 684 kf	11 036 kf	24 099 kf	95 335 kf

Il apparaît clairement à la lecture de ces tableaux que le budget consacré au sport par les communes est supérieur à celui géré directement par le service des sports. Ainsi sur ces bases le budget consacré au sport au regard du budget global est de :

	3 à 5 000 habitants.	5 à 10 000 habitants	10 à 30 000 habitants	30 à 80 000 habitants	Supérieur à 80 000 habitants
Fonctionnement	2 559 kf	4 684 kf	11 036 kf	24 099 kf	95 335 kf
Investissement	591 kf 18,8 %	1 523 kf 24,5 %	2 053 kf 15,7 %	2 951 kf 10,9 %	30 226 kf 24 %
Budget global	3 150 kf	6 207 kf	13 089 kf	27 050 kf	125 561 kf
% par rapport au budget global de la commune	10 %	9 %	10,2 %	6,2 %	8,6 %

*Commentaire :*

Les villes de 30 à 80 000 habitants sont celles qui consacrent le moins du budget (en %). Ceci reflète tout à fait la crise financière que rencontrent ces villes depuis quelques années. En effet ces villes centres supportent les charges de centralité. Il semblerait que cet effet de ciseau soit également répercuté sur le sport.

### C - Extrapolation sur le poids financier des communes dans le financement du sport en France

En multipliant le budget moyen consacré aux politiques sportives par commune et le nombre de communes de la strate concernée, il est possible de déterminer le niveau de financement du sport en France par les communes de plus de 3 000 habitants.

	3 à 5 000 habitants.	5 à 10 000 habitants	10 à 30 000 habitants	30 à 80 000 habitants	Supérieur à 80 000 habitants
Budget moyen Fonc. + Inves	3 150 kf	6 207 kf	13 089 kf	27 050 kf	125 561 kf
Nombre de villes	1 157	898	606	186	49
Financement global par strate de ville	3 644 550 kf	5 573 886 kf	7 931 934 kf	5 031 300 kf	6 152 489 kf
Total général	28 334 159 kf				

Les communes de plus de 3 000 habitants interviennent dans le financement du sport en France à hauteur de 28 milliards de francs.

### D • La structure du budget

Il a été possible à partir des renseignements fournis dans le questionnaire de déterminer le poids du personnel et celui des subventions.

	3 à 5 000 habitants.	5 à 10 000 habitants	10 à 30 000 habitants	30 à 80 000 habitants	Supérieur à 80 000 habitants
% du personnel	26,14 %	39,17 %	40 %	48,24 %	50 %
% subvention	6,9 %	11,8 %	11,7 %	10,37 %	13,9 %

Le calcul du pourcentage a été fait à partir du budget alloué aux politiques sportives.

*Commentaire :*

- Plus la taille de la commune augmente, plus le poids du personnel est important. Ceci s'explique facilement par le fait que plus la taille de la commune augmente et plus le service est autonome (gestion administrative, technique et animation).

- Plus la taille de la commune augmente, plus le pourcentage du budget attribué en subvention augmente.

E • Extrapolation au financement des clubs sportifs par la commune

De la même manière qu'il a été possible d'estimer la contribution des communes de plus de 3000 habitants au financement du sport, il est également possible d'estimer le niveau de subventionnement des clubs.

	3 à 5 000 habitants.	5 à 10 000 habitants	10 à 30 000 habitants	30 à 80 000 habitants	Supérieur à 80 000 habitants
Montant moyen des subventions	175 720 f	556 718 f	1 293 389 f	2 499 557 f	14 088 814 f
Nombre de villes	1 157	898	606	186	49
Subvention globale par strate de ville	203 308 kf*	499 933 kf	783 794 kf	464 918 kf	690 352 kf
Total général	2 642 305 kf				

\* arrondi au kf le plus proche

Selon cette estimation les communes de plus de 3 000 habitants financent les clubs sportifs à hauteur de 2,6 milliards de francs.

#### IV - Les associations sportives.

##### A • Les caractéristiques des associations sportives

	3 à 5 000 habitants.	5 à 10 000 habitants	10 à 30 000 habitants	30 à 80 000 habitants	Supérieur à 80 000 habitants
Nombre moyen d'associations sportives	13,5	21,1	38,2	59,5	256,4
Nombre moyen de licenciés	992	2 186	3 837	8 456	35 735
Dont % < 18 ans	50 %	50 %	55 %	51 %	40 %

##### B • Les modalités d'attribution des subventions

	3 à 5 000 habitants.	5 à 10 000 habitants	10 à 30 000 habitants	30 à 80 000 habitants	Supérieur à 80 000 habitants
Existence de critères pour l'attribution des subventions	66 % (NR = 6 %)	66% (NR = 7 %)	69 % (NR = 5,5 %)	64,5 % (NR = 9,5 %)	82 % (NR = 0 %)
% des subventions sportives par rapport au montant total des subventions	27,5 %	27 %	20 %	22 %	20 %

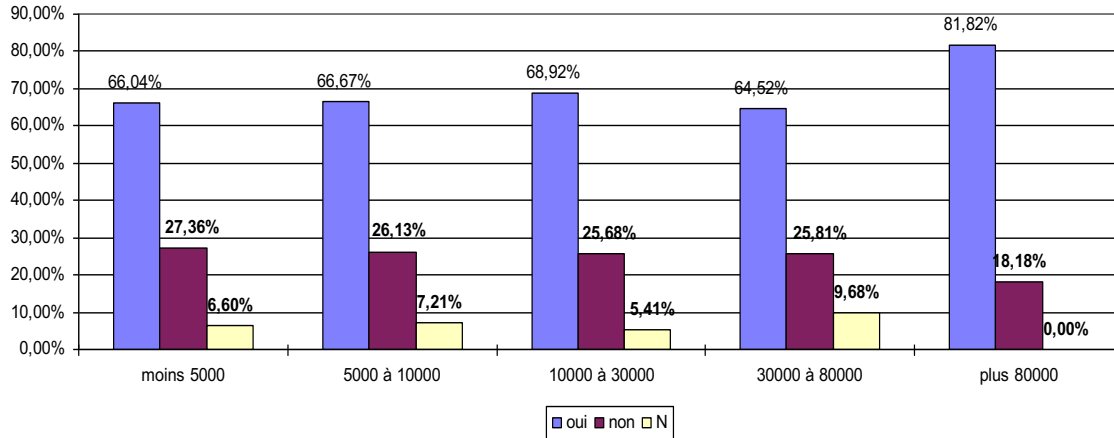
NR : taux de non réponses.

Les subventions sont globalement attribuées aux clubs affiliés aux fédérations délégataires (plus de 60 % des réponses)

## C • Les critères d'attribution des subventions

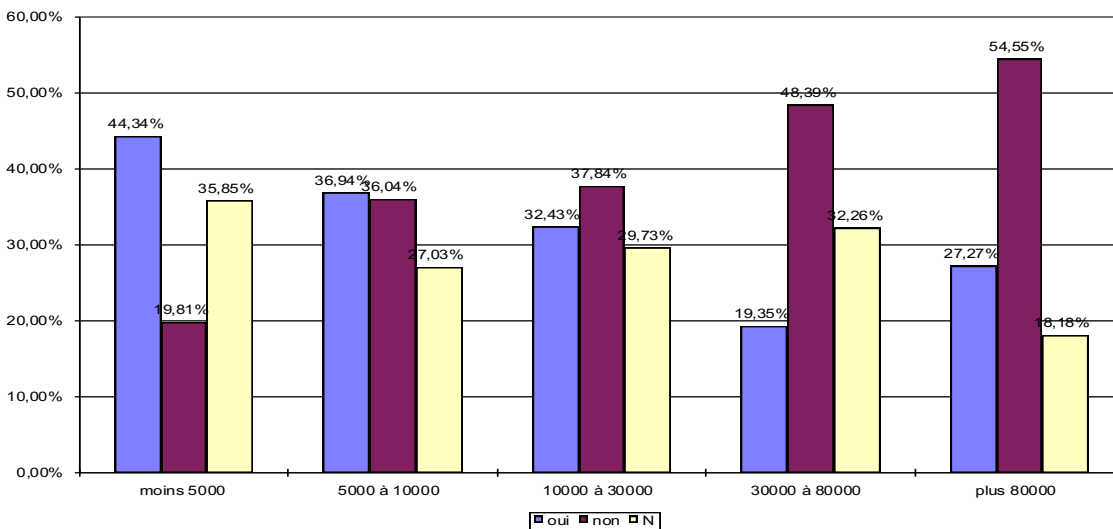
Les communes pour plus des deux tiers d'entre elles déclarent utiliser des critères pour attribuer les subventions aux clubs sportifs.

question 21 "existence de critères d'aide aux associations sportives "



Dans ces critères les prestations indirectes sont d'autant prises en compte que la taille de la commune diminue.

question22 "prestation indirectes et aides aux associations"



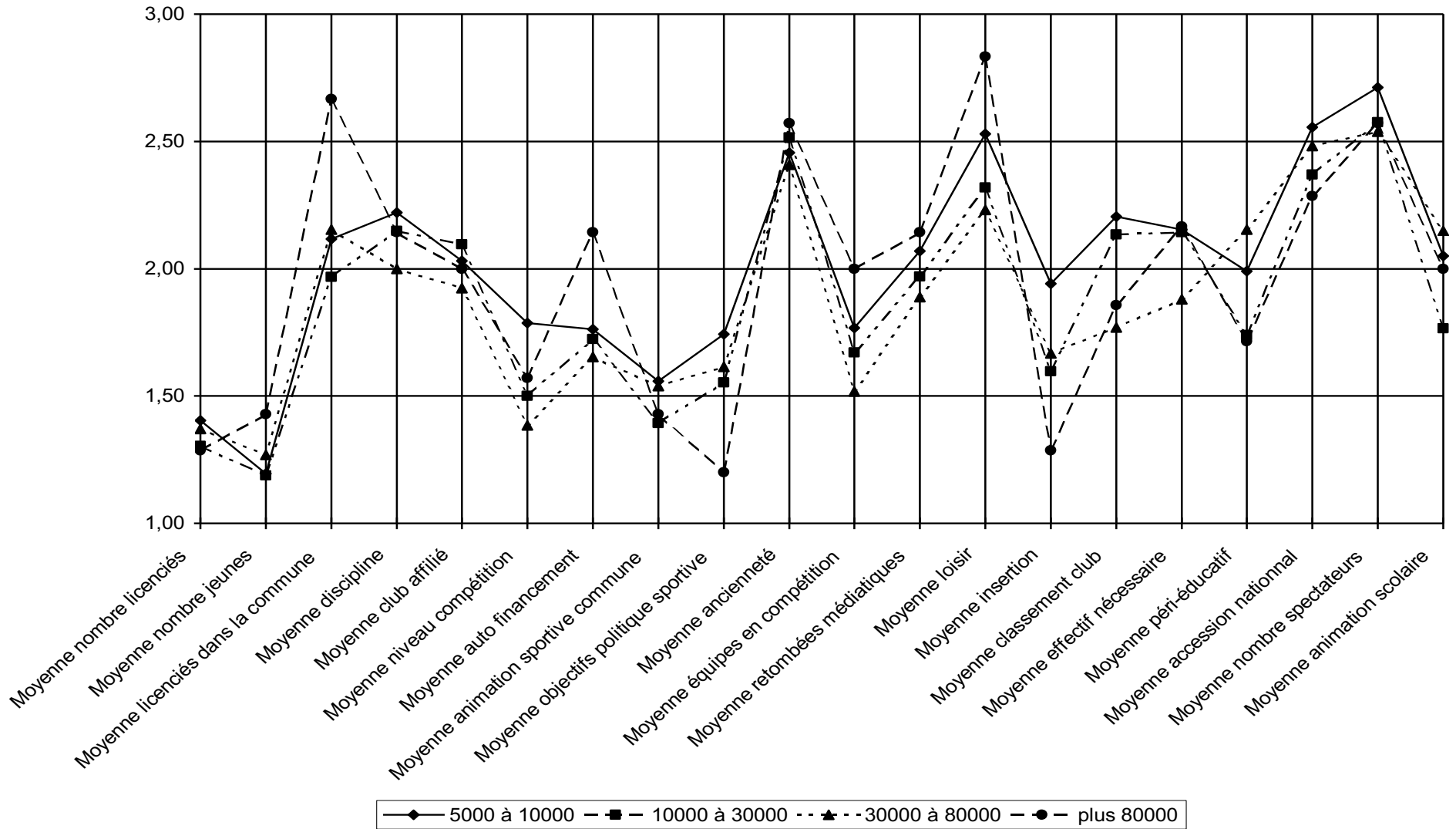


Les critères d'attribution des subventions sont globalement les mêmes quelle que soit la taille des communes.

5 critères sont plus utilisés que les autres :

- le nombre de licenciés,
- le nombre de jeunes,
- le niveau de la compétition et le nombre d'équipes engagées en compétition,
- la participation à l'animation sportive de la commune,
- les réponses au regard des objectifs de la politique sportive de la commune.

### Question 24 "Critères d'attribution des suventions"



## V - Le personnel

Les questions posées concernaient, les effectifs, le statut et l'âge. Les résultats étaient recensés par métiers.

### A • Les effectifs

	3 à 5 000 habitants.	5 à 10 000 habitants	10 à 30 000 habitants	30 à 80 000 habitants	Supérieur à 80 000 habitants	% relatif par métier
% Directeur des sports	5 %	39 %	63 %	78 %	100 %	
Nombre moyen de personnels administration gestion	0,16	0,9	1,6	3,4	13,7	8,7 %
Nombre moyen de responsables d'équipement	0,03	0,22	0,75	0,75	3,8	2,5 %
Nombre moyen de personnels d'entretien	2	3,5	7,7	16,2	70	43,8 %
Nombre moyen de responsable des A.P.S.	0,16	0,34	0,5	2,26	2,2	2,4 %
Nombre moyen d'enseignants territoriaux (y compris MNS)	1	3	6,55	8,65	32,10	22,6 %
Nombre moyen de gardien	0,55	1,66	2,44	4,54	36,30	20,00 %
TOTAL	3,9	9,62	19,54	35,8	158,10	100 %

*Commentaire :*

- Le nombre de «personnel technique» représente un peu plus de 60 % du personnel travaillant dans les services des sports. Les personnels exerçant des fonctions éducatives représentent quant à eux 25 % de l'effectif.

On retrouve globalement le traditionnel ratio d'une personne travaillant au service des sports pour 1 000 habitants.

**B • Extrapolation du nombre d'emplois**

A partir des informations contenues dans le tableau précédent, il est possible de déterminer le nombre d'emplois sur ce secteur en France dans les communes de plus de 3 000 habitants.

	3 à 5 000 habitants.	5 à 10 000 habitants	10 à 30 000 habitants	30 à 80 000 habitants	Supérieur à 80 000 habitants
Nombre de communes	1 157	898	606	186	49
Nombre de directeurs des sports	58	350	382	145	49
Nombre de personnel par commune (hors directeur des sports)	3,9	9,62	19,54	35,8	158,10
x par le nombre de communes, + le nombre de directeurs des sports	4 512	8 638	11 841	6 658	7 747
= nombre total par tranche de communes	4 570	8 988	12 223	6 803	7 796
TOTAL Global	40 380				

C • La pyramide des âges

	< à 30 ans	Entre 30 et 40 ans	Entre 40 et 50 ans	Entre 50 et 55 ans	Entre 55 et 60 ans	> à 60 ans
Directeur des sports	2 %	28,7 %	34,3 %	16 %	20, %	
Personnel administratif	8,7 %	32,8 %	36,5 %	13 %	9 %	
Responsable d'équipement	14,3 %	18,2 %	36,4 %	16,4 %	14,7 %	
Personnel d'entretien	7,7 %	40,8 %	13 %	7,5 %	1 %	
Responsable des A.P.S.	5,9 %	30,6 %	40,6 %	13,7 %	9,2 %	
Enseignement des A.P.S.	10,1 %	47,2 %	30,3 %	8,1 %	3,9 %	0,4 %
Gardien	6,3 %	28,8 %	41,8 %	11,8 %	9,5 %	1,8 %

*Commentaire :*

- Le personnel travaillant dans les services des sports est un personnel relativement jeune. Ceci est d'autant plus vrai pour les métiers d'entretien et d'animation.



D • Le statut par métiers, filière et catégorie

	Filière sportive				Filière administrative				Filière technique			
	% global	Répartition par catégorie			% global	Répartition par catégorie			% global	Répartition		
		A	B	C		A	B	C		A	B	C
Directeur des sports	47 %	50 %	50 %		40,7 %	85,5 %	14,5 %		11,6 %	73 %	24 %	3 %
Personnel d'administration	4,7 %	5,5 %	77,8 %	16,7 %	83,3 %	4,3 %	23,4 %	72,3 %	12 %	4,1 %	58,4 %	37,5 %
Responsable équipement	46,2 %	20,5 %	78,5 %	1 %	7,9 %	54,5 %	27,3 %	18,2 %	45,9 %	9,4 %	54,4 %	36,2 %
Personnel d'entretien	0,2 %				0 %				99,8 %			96 %
Responsable des A.P.S.	66,1 %	10 %	88 %	2 %	1,3 %	0 %	75 %	25 %	32,6 %	0 %	82,5 %	17,5 %
Enseignement des A.P.S.	97,1 %	1,4 %	85 %	13,6 %	1 %	0 %	77,2 %	22,8 %	1,9 %	2 %	12 %	86 %
Gardien	4 %			90 %	0 %				96 %			99 %

## E • Par filière

Globalement la répartition du personnel travaillant dans les services des sports est la suivante

- 26,3 % sont recrutés sur la filière sportive,
- 8,2 % sont recrutés sur la filière administrative,
- 65,5 % sont recrutés sur la filière technique.

### *Commentaire :*

Les cadres d'emplois de la filière sportive sont occupés par ordre de priorité par :

- les enseignants des APS,
- les responsables des APS,
- les responsables d'équipements,
- les directeurs des sports.

Plus de la moitié des directeurs des sports sont recrutés sur une autre filière que la filière sportive.

Pour ce qui est des fonctions administratives et techniques (entretien) il y a une parfaite concordance entre le grade et la fonction.



## VI - Les équipements sportifs.

### A • Le nombre d'équipements par taille de ville

Le nombre inscrit dans la case correspond au nombre moyen d'équipements pour une commune de la tranche considérée.

La dernière colonne à droite est une extrapolation du nombre d'équipements sur toutes les villes de plus de 3 000 habitants.

	3 à 5 000 habitants.	5 à 10 000 habitants	10 à 30 000 habitants	30 à 80 000 habitants	Supérieur à 80 000 habitants	Nombre total d'installations
Patinoire	0	0,06	0,06	0,15	0,9	162
Piscine de plein air	0,28	0,22	0,34	0,3	0,3	798
Piscines couvertes	0,15	0,46	0,72	1,05	4,2	1 424
Piscines mixtes	0	0,11	0,11	0,15	0,5	218
Tennis couverts	0,92	1,42	2,06	3,15	6,2	4 478
Tennis de plein air	2,5	4,5	6,7	9,8	30,5	14 311
Terrains de grands jeux	2,3	3,08	5,7	8,2	27,20	11 740
Terrains de petits jeux	1,13	2,22	4,34	4,95	38,8	8 753
Gymnases et halls de sport	0,95	2,23	3,51	7,1	30,4	8 039
Salles spécialisées	0,9	1,8	3,7	4,5	10,40	6 247
Salles polyvalentes (dom sportive)	0,4	0,4	0,6	0,5	2	1 777
Palais des sports	0	0,05	0,08	0,2	0,7	165
Equipement						

de plein air	0,40	0,62	0,85	2,25	2,4	2 071
--------------	------	------	------	------	-----	-------

#### B • Le mode de gestion des équipements

- Globalement, le mode de gestion prédominant est la régie directe.
- Les équipements les plus délégués à des structures commerciales sont les patinoires, puis à moindre niveau les piscines et palais des sports.
- Les équipements les plus délégués aux associations sportives sont les terrains de tennis et dans une moindre mesure les salles spécialisées.
- Les terrains de grands jeux de petits jeux ainsi que les gymnases et halles des sports sont gérés en régie.

#### C • Entretien, maintenance

- A plus de 90 %, les communes réalisent elles-mêmes l'entretien et la maintenance de leurs équipements.

Quelle que soit leur taille, les communes estiment que 90 % de leurs matériels et installation sont conformes à la réglementation et aux normes en vigueur.

## VII - Liste des villes ayant répondu

Acigné	35 - Ile et Vilaine	5 086 hab.
Ajaccio	20 - Corse du Sud	58 876 hab.
Alfortville	94 - Val de Marne	36 000 hab.
Altkirch	68 - Haut Rhin	5 200 hab.
Ambarès et Lafauyre	Gironde	10 407 hab.
Ambérieu	01 - Ain	11 166 hab.
Amiens	80 - Somme	134 760 hab.
Annecy le Vieux	74 - Haute-Savoie	17 726 hab.
Apt	84 - Vaucluse	11 702 hab.
Ardentes	Centre	3 555 hab.
Arès	33 - Gironde	3 917 hab.
Argentan	61 - Orne	17 157 hab.
Argenteuil	95 - Val d'Oise	96 300 hab.
Arradon	Morbihan	4 583 hab.
Aubenas	07 - Ardèche	1 107 hab.
Auboue	54 - Meurthe et Moselle	3 192 hab.
Aulnat	63 -	4 957 hab.
Aulnoyé-Aymeries	59 - Nord	10 000 hab.
Aunay sur Odon	14 - Calvados	3 000 hab.
Auxerre	89 -Yonne	40 597 hab.
Bagneux	92 -Haut-de-Seine	36 453 hab.
Bagnols sur Cèze	30 - Gard	18 179 hab.
Bain de Bretagne	35 - Ile-et-Vilaine	5 326 hab.
Baisieux	59 - Nord	3 550 hab.
Barbérax	73 - Savoie	4 853 hab.
Barentin	76 - Seine Maritime	13 105 hab.
Bavans	25 - Doubs	4 167 hab.
Beauchamp	95 - Val d'Oise	8 958 hab.
Beaupréau	49 - Maine et Loire	6 361 hab.
Beaurepaire	38 - Isère	3 749 hab.
Beauvoir sur Mer	85 - Vendée	3 283 hab.
Bedarides	84 - Vaucluse	4 835 hab.
Belley	01 - Ain	7 797 hab.
Belz	56 -Morbihan	3 400 hab.
Berre l'Etang	13 - Bouches du Rhône	13 000 hab.
Besançon	25 - Doubs	120 000 hab.
Bethisy st Pierre	60 - Oise	3 156 hab.
Bischwiller	67 - Bas Rhin	11 092 hab.
Bizanos	64 - Pyrénées Atlantiques	4 312 hab.
Blagnac	31 - Haute Garonne	19 600 hab.
Blain	44 - Loiret	7 456 hab.

Bobigny	93 - Seine-St-Denis	50 000 hab.
Boé encontre	47 - Lot et Garonne	9 380 hab.
Boën	42 - Loire	3 329 hab.
Bollen	84 - Vaucluse	14 000 hab.
Bordères sur l'Echez	65 - Hautes-Pyrénées	4 023 hab.
Bougenais	44 - Loire-Atlantique	15 000 hab.
Boulogne sur Mer	62 - Pas-de Calais	45 760 hab.
Bourg lès Valence	26 - Drôme	18 605 hab.
Bourg st Andéol	07 - Ardèche	8 042 hab.
Bourg st Maurice	73 - Savoie	7 057 hab.
Bourges	18 - Cher	75 609 hab.
Bourgueil	37 - Indre et Loire	4 073 hab.
Bousbecque	59 - Nord	3 926 hab.
Bretonneux	80 - Somme	3 697 hab.
Brienon sur Armançon	89 - Vosges	3 088 hab.
Brioude	43 - Haute-Loire	7 722 hab.
Bron	69 - Rhône	39 683 hab.
Brumath (67)	67 - Bas Rhin	8 203 hab.
Buxerolles	86 -Vienne	10 286 hab.
Caen	14 - Calvados	115 624 hab.
Cancale	35 - Ile et Vilaine	4 990 hab.
Carpentras	84 - Vaucluse	25 477 hab.
Carvin	62 - Pas de Calais	17 200 hab.
Cernay	68 - Haut-Rhin	11 000 hab.
Cesson	77 - Seine et Marne	8 435 hab.
Cesson-Savigné	35 - Ile et Vilaine	15 760 hab.
Chabeuil	26 - Drôme	4 911 hab.
Chagny	71 - Saône et Loire	5 513 hab.
Chalonnnes sur Loire	49 - Maine-et-Loire	5 354 hab.
Chambery	73 - Savoie	54 045 hab.
Chambly	60 - Oise	8 776 hab.
Chambray les Tours	37 - Indre et Loire	8 449 hab.
Champagne	69 - Rhône	4 973 hab.
Chapelle basse-Mer	44 - Loire Atlantique	4 028 hab.
Charbonnière les vieilles	63 - Puy-de-Dôme	886 hab.
Charenton-Le-Pont	94 - Val de Marne	25 585 hab.
Charleville Mézières	08 -Ardennes	57 000 hab.
Charnay-lès-Mâcon	71 - Saône et Loire	6 355 hab.
Chartres	28 - Eure et Loir	41 850 hab.
Chassenevil du Poitou	86 - Vienne	3 771 hab.
Château du Loir	72 - Sarthe	5 758 hab.
Chateaubriand	44 - Loire Atlantique	13 378 hab.
Chateaurnard	13 - Bouches du Rhône	11 790 hab.
Chatellaillon-Plage	17 - Charentes Maritimes	5 038 hab.
Chatellerault	86 - Vienne	35 691 hab.

Châtillon sur Indre	36 - Indre	3 260 hab.
Chaumont	52 - Haute manre	28 000 hab.
Chauvigny	86 - Vienne	6 864 hab.
Chazelles/Lyon	42 - Loire	4 952 hab.
Chelles	77 - Seine et Marne	45 364 hab.
Chevigny st Sauveur	21 - Côte d'Or	8 359 hab.
Choisy le Roi	94 - Val de Marne	32 000 hab.
Cholet	49 - Maine et Loire	56 540 hab.
Civray	86 - Vienne	3 030 hab.
Clohars-Carnoët	29 - Finistère	3 716 hab.
Colmar	68 - Haut-Rhin	64 889 hab.
Commeny	03 - Allier	8 290 hab.
Commercy	55 - Meuse	7 673 hab.
Concarneau	29 - Finistère	18 989 hab.
Corbas	69 - Rhône	9 800 hab.
Coueron	44 - Loire Atlantique	17 000 hab.
Coulanges les Nevers	58 - Nièvre	3 630 hab.
Courbevoie	92 - Haut-de-Seine	66 000 hab.
Cournon d'Auvergne	63 - Puy de Dôme	19 230 hab.
Coutances	50 -	10 000 hab.
Coutras	33 - Gironde	6 778 hab.
Craon	53 - Mayenne	4 767 hab.
Crevecoeur-le-Grand	60 - Oise	3 107 hab.
Cugnaux	31 - Haute Garonne	13 500 hab.
Cuincy	59 - Nord	7 234 hab.
Daineville	62 - Pas-de-Calais	5 880 hab.
Decazeville	12 - Aveyron	8 1982 hab.
Decize	58 - Nièvre	7 059 hab.
Deshaires	97 - Guadeloupe	3 857 hab.
Deuil la Barre	95 - Val d'Oise	19 160 hab.
Dijon	21 - Côte d'Or	151 636 hab.
Doué la Fontaine	49 -	7 419 hab.
Doullens	80 -	7 443 hab.
Drusenheim	67 - Bas-Rhin	4 378 hab.
Dugny	93 - Seine St Denis	8 742 hab.
Dunkerque	59 - Nord	70 335 hab.
Eaubonne	95 - Val d'Oise	22 208 hab.
Eauze	32 - Gers	4 198 hab.
Echirolles	38 -	36 000 hab.
Entraigue	84 - Vaucluse	5 820 hab.
Etrepagny	27 - Eure	3 719 hab.
Eybens	38 - Isère	9 451 hab.
Fache-Thymessul	59 - Nord	15 817 hab.
Ferrière la Grande	59 - Nord	5 778 hab.
Feytiat	87 -	4 451 hab.

Fleury les Aubray	45 - Loiret	20 730 hab.
Fraisses	42 - Loire	3 910 hab.
Franconville la Garenne	95 - Val d'Oise	35 000 hab.
Frouard	54 - Meurthe et Moselle	7 300 hab.
Gagny	93 - Seine st Denis	36 064 hab.
Gaillard	74 - Haute-Savoie	10 298 hab.
Garches	92 - Haut-de-Seine	18 311 hab.
Gély du Fesc	34 - Hérault	7 028 hab.
Genas	69 - Rhône	9 340 hab.
Genlis	21 - Côte d'Or	5 279 hab.
Gentilly	94 -	17 400 hab.
Gérardmer	88 - Vosges	9 643 hab.
Gien	45 - Loiret	17 166 hab.
Gif sur Yvette	91 - Essonne	19 992 hab.
Givers	69 - Bouches du Rhône	19 774 hab.
Givry	71 - Saône et Loire	3 448 hab.
Gondécourt	59 - Nord	3 847 hab.
Grand'Combes	30 - Gard	7 400 hab.
Granville	50 - Manche	13 340 hab.
Gravelines	59 - Nord	12 600 hab.
Grenade/Gne	31 - Hte-Garonne	5 042 hab.
Grigny	69 - Rhône	7 537 hab.
Guisse	02 - Aisne	6 000 hab.
Habsheim	68 - Haut Rhin	3 812 hab.
Halluin	59 - Nord	17 683 hab.
Hasparren	64 - Pyrénées Atlantique	5 659 hab.
Haute-Goulaine	44 - Loire Atlantique	4 493 hab.
Hauteville Lompnes	01 - Ain	
Hennebont	56 - Morbihan	14 000 hab.
Herbiers	85 - Vendée	13 688 hab.
Herouville st Clair	14 - Calvados	25 000 hab.
Hersay-Compigny	62 - Pas de Calais	6 700 hab.
Heyrieux	38 - Isère	3 884 hab.
Hoerd	67 - Bas-Rhin	3 850 hab.
Honfleur	14 - Calvados	8 500 hab.
Hyerès les palmiers	83 - Var	55 000 hab.
igny	91 - Essonne	3 870 hab.
Ile d'Yeu		4 955 hab.
Indre	44 - Loire Atlantique	3 261 hab.
Issoudun	36 - Indre	15 000 hab.
Jonzac	17 - Charentes Maritimes	4 389 hab.
Kingersheim	68 - Haut Rhin	11 300 hab.
L'Isle d'Espagnac	16 - Charentes	4 923 hab.
La Chatre	36 - Indre	4 838 hab.

La Ciotat	13 - Bouches du Rhône	32 000 hab.
La Falaise	14 - Calvados	8 559 hab.
La Guerche sur l'Aubois	18 - Cher	3 247 hab.
La Machine	58 - Nièvre	4 238 hab.
La Rochette	Ile de France	2 986 hab.
La Talaudière	42 - Loire	6 907 hab.
La Trinité	06 - Alpes maritimes	11 000 hab.
La Verrie	85 - Vendée	3 533 hab.
Labruguière	81 - Tarn	5 555 hab.
Lacaune les bains	81 - Tarn	3 076 hab.
Lamentin	Martinique	35 000 hab.
Landrecies	59 - Nord	4 058 hab.
Langéac	43 - Haute Loire	4 303 hab.
Langogne	Lozère	3 645 hab.
Larmor-Plage	56 -	8 117 hab.
Laval	53 - Mayenne	53 479 hab.
Laxou	54 - Meurthe et Moselle	15 490 hab.
Le Creusot	71 - Saône et Loire	29 000 hab.
Le François	97 - Martinique	17 065 hab.
Le Havre	76 - Seine Maritime	180 000 hab.
Le Mée	77 -	22 000 hab.
Le Poinçonnet	36 - Indre	4 634 hab.
Le Pontet	région PACA	17 000 hab.
Le Relecq-Kerhllon	29 - Finistère	10 632 hab.
Le Thor	84 - Vaucluse	5 973 hab.
Les Avirons	97 - La Réunion	5 932 hab.
Les Noes près Troyes	10 - Aube	3 413 hab.
Les Sables d'Olonne	85 - Vendée	16 245 hab.
Lesigny	86 - Vienne	520 hab.
Lèves	28 - Eure et Loi	4 633 hab.
Lingolsheim	67 - Bas-Rhin	16 496 hab.
Loches	37 - Indre et Loire	7 133 hab.
Lons le Saunier		20 140 hab.
Lorient	56 - Morbihan	61 000 hab.
Lourdes	65 - Hautes-Pyrénées	16 300 hab.
Louviers	27 - Eure	19 047 hab.
Louvres	Ile de France	9 200 hab.
Lys Lez Lannoy	59 - Nord	12 300 hab.
Mainvilliers	28 - Eure et Loire	10 138 hab.
Maizeville	54 - Meurthe et Moselle	8 800 hab.
Malakoff	92 -	31 135 hab.
Marange-Sylvange	57 -	5 807 hab.
Marans Bernard Boucherau	17- Charentes- Martimes	4 187 hab.
Marly	59 - Nord	12 112 hab.

Marmande	47 - Lot et Garonne	18 600 hab.
Martignues	13 -Bouches du Rhône	42 000 hab.
Mauléon-Soule	64 - Pyrénées-Atlantique	3 797 hab.
Mayenne	53 - Mayenne	14 583 hab.
Melle	79 - Deux Sèvres	4 012 hab.
Meythet	74 - Haute Savoie	7 640 hab.
Migne Auxences	86 - Vienne	5 080 hab.
<b>Milhau</b>	30 - Gard	
Mitry-Mory	Seine et Marne	15 475 hab.
Moncoutant	79 - Deux Sèvres	3 180 hab.
Mondeville	14 - Calvados	9 710 hab.
Montayral	47 - Lot-et-Garonne	3 123 hab.
Montbazou	37 - Indre et Loire	3 354 hab.
Montceau-Les-Mines	71 -	23 000 hab.
Montchanin	71 - Saône et Loire	5 998 hab.
Montélimar	26 - Drôme	31 386 hab.
Monteux	84 - Var	9 500 hab.
Montfort sur Meu	35 - Ile et Vilaine	4 772 hab.
Montignac/Vézère	24 - Dordogne	2 983 hab.
Montigny le Bretonneux	78 - Yvelinnes	35 632 hab.
Montmirail	51 -Marne	3 826 hab.
Montréal la Cluse	01 - Ain	3 509 hab.
Montreuil-Juigné	49 - Maine et Loire	6 469 hab.
Montsoulst	95 - Val d'Oise	3 534 hab.
Moreuil	80 - Somme	4 156 hab.
Morigny -Champigny	91 - Essonne	
Mougins	06 - Alpes-Maritimes	15 000 hab.
Muret	31 - Haute-Garonne	21 384 hab.
Mussidan	24 - Dordogne	3 009 hab.
Nantes	44 - Loire Atlantique	244 529 hab.
Narbonne	11 - Aude	47 086 hab.
Neuilly sur Marne	93 - Seine St Denis	31 000 hab.
Nevers	58 - Nièvre	43 000 hab.
Nice	06 -Alpes Maritimes	342 903 hab.
Nieul sur Mer	17 - Charentes maritimes	5 970 hab.
Niort	79 -	
Noves	13 - Bouches du Rhône	4 100 hab.
Nozay	44 - Loire Atlantique	3 052 hab.
Nuits St Georges	21 - Côte d'Or	5 596 hab.
Nyons	Rhône alpes	7 500 hab.
Oissel	76 - Seine Maritime	12 497 hab.
Ollioules	83 - Var	10 766 hab.
Olonne sur Mer	85 - Vendée	9 087 hab.
Orneville sur Mer	76 - Seine Martime	4 013 hab.

Pamiers	09 - Ariège	14 731 hab.
Pathenay	79 - Deux Sèvres	17 000 hab.
Perenchies	59 - Nord	7 200 hab.
Perros Guirec	22 - Côte du Nord	7 800 hab.
Pézénas	34 - Hérault	7 921 hab.
Pierre Bénite	69 - Rhône	9 600 hab.
Pierrefeu du Var	83 - Var	4 250 hab.
Piolenc	84 - Vaucluse	4 000 hab.
Plaisance du Touch	31 - Haute Garonne	10 132 hab.
Plerins	22 - Côte du Nord	12 233 hab.
Ploermel		7 800 hab.
Ploudalmezeau	29 - Finistère	4 898 hab.
Plougastel-Daoulas	29 - Finistère	11 170 hab.
Plougouven	29 - Finistère	3 392 hab.
Plouguerneau	29 - Finistère	5 275 hab.
Pluigner	56 - Morbihan	4 911 hab.
Pont ste Maxence	Oise	
Pont-à-Mousson	54 - Meurthe et Moselle	15 294 hab.
Pont-L'Évêque	38 - Isère	5 405 hab.
Pornichet	44 - Loire Atlantique	9 251 hab.
Portet sur Garonne	31 - Haute-Garonne	8 500 hab.
Provins	77 - Seine et Marne	
Publier	74 - Haute-Savoie	4 985 hab.
Puy en Velay	43 -	23 000 hab.
Quesmembert	56 - Morbihan	5 334 hab.
Ramonville st Agne	31 - Haute-Garonne	12 112 hab.
Reichstett	67 - Bas Rhin	4 653 hab.
Reims	51 - Marne	185 000 hab.
Revel	31 - Haute Garonne	7 810 hab.
Riec sur Belon	29 - Finistère	4 055 hab.
Riedisheim	68 - Haut-Rhin	11 993 hab.
Rilhac-Rançon	87 - Haute Vienne	3 423 hab.
Riom	63 - puy-de-Dôme	19 302 hab.
Rion-es-Montagnes	15 - Cantal	3 225 hab.
Rivery	80 - Somme	3 372 hab.
Roche la Molière	42 -	10 122 hab.
Rochechouart	87 - Haute Vienne	4 053 hab.
Romans sur Isère	38 - Isère	33 276 hab.
Romorantin-Lanthenay	41 - Loir et Cher	18 600 hab.
Roquebrune /Argens	83 - Var	11 064 hab.
Rouelx	59 - Nord	3 470 hab.
Rouen	76 - Seine Maritime	105 470 hab.
Sables d'Olonne	85 - Vendée	16 245 hab.
Saint Benoit	86 - Vienne	5 843 hab.
Saint Chamas	13 - Bouches du Rhône	5 340 hab.

Saint Dizier	52 - Haute-Marne	35 275 hab.
Saint Girons	09 - Ariège	7 000 hab.
Saint Malo	35 - Ile et Vilaine	49 274 hab.
Saint Rémy	71 - Saône et Loire	6 500 hab.
Saint-Avé	56 - Morbihan	8 900 hab.
Saint-Céré	46 - Lot	3 872 hab.
Saint-Claude	39 - Jura	13 000 hab.
Saint-Etienne	42 - Loire	201 569 hab.
Saint-Louis	97 - La Réunion	37 420 hab.
Saint-Mihiel	55 -	5 435 hab.
Saint-Nabord	88 - Vosges	3 831 hab.
Saint-Nazaire	44 - Loire Atlantique	63 000 hab.
Sanary/Mer	83 - Var	14 889 hab.
Sanvignes les Mines	71 - Saône et Loire	4 967 hab.
Sappenage	38 - Isère	10 000 hab.
Sarcelles	95 - Val d'Oise	60 000 hab.
Sarreguemines	57 - Moselle	23 600 hab.
Scionzier	Haute Savoie	5 966 hab.
Sedan	08 - Ardennes	21 667 hab.
Séméac	65 - Hautes Pyrénées	4 500 hab.
Sillé-le- Guillaume	72 - Sarthe	2 697 hab.
Sorbiers	42 -Loire	7 163 hab.
Soustons	40 - Landes	5 311 hab.
St Affrique	12 - Aveyron	8 322 hab.
St Apollinaire	21 - Côte d'Or	3 200 hab.
St Brévin les Pins	44 - Loire-Atlantique	8 764 hab.
St Didier au Mt d'Or	69 - Rhône	6 100 hab.
St Dié des Vosges	Lorraine	23 670 hab.
St Georges de Didonne	17 - Charentes Maritimes	4 500 hab.
St Germain du Corbeil	61 - Orne	4 278 hab.
St Germain du Puy	18 - Cher	5 115 hab.
St Hilaire de Riez	85 - Vendée	7 461 hab.
St Jean de la Ruelle	45 Loire Atlantique	16 656 hab.
St Jean de Monts	85 - Vendée	6 042 hab.
St Leu d'Esserent	60 - Oise	4 368 hab.
St Lev la Forêt	95 - Val d'Oise	15 500 hab.
St Lubin des Joncherets	28 - Eure et Loir	4 416 hab.
St Martin de Crau	13 - Bouchges du Rhône	11 111 hab.
St Martin des Champs	29 - Finistère	5 009 hab.
St Martin Le Vinoux	38 - Isère	5 130 hab.
St Michel de Maurienne	73 - Savoie	3 046 hab.
St Michel sur Orge	91 - Essonne	21 000 hab.
St Mitre les Remparts	13 - Bouches du Rhône	5 165 hab.
St Nicolas d'Aliermont	76 - Seine-Maritime	4 200 hab.
St Sébastien sur Loire	44 - Loiret	22 763 hab.

St Tropez	83 - Var	5 700 hab.
Ste Marie aux Mines	68 - Haut Rhin	5 958 hab.
Ste Savine	10 - Aube	9 841 hab.
Tarnos	40 - Landes	9 400 hab.
Tavaux	39 - Jura	39 500 hab.
Téléghem	59 - Nord	7 000 hab.
Thann		7 782 hab.
Thionville	57 - Moselle	40 835 hab.
Thones	74 - Haute Savoie	4 987 hab.
Thonon les Bains	74 - Haute Savoie	30 667 hab.
Tonneins	47 - Lot et Garonne	9 643 hab.
Toulouse	31 - Haute-Garonne	365 000 hab.
Tourcoing	59 - Nord	94 000 hab.
Tournefeuille	31 - Haute-Garonne	20 046 hab.
Treillieres	44 - Loire-Atlantique	5 649 hab.
Ulis	91 - Essonne	27 207 hab.
Valdahon	25 - Doubs	4 679 hab.
Valenciennes	59 - Nord	39 276 hab.
Vallauris Golfe Juan	06 - Alpes Maritimes	24 325 hab.
Vannes	56 - Morbihan	48 500 hab.
Varadès	44 - Loire Atlantique	3 225 hab.
Varennes sur Allier	03 - Allier	4 650 hab.
Vaubonne	06 - Alpes maritimes	10 000 hab.
Vaulx en Velin	69 - Rhône	44 541 hab.
Veauche	42 - Loire	7 317 hab.
Velaux	18 -Cher	7 500 hab.
Venelles	13 - Bouches du Rhône	7 800 hab.
Venissieux	69 - Rhône	60 744 hab.
Verdun	55 - Meuse	23 427 hab.
Verrières le Buisson	91 - Essonne	16 000 hab.
Versailles	78 - Yvelines	90 000 hab.
Veynes	05 - Hautes-Alpes	3 278 hab.
Vichy	03 - Allier	23 048 hab.
Vif	38 - Isère	5 5851 hab.
Vigneux de Bretagne	44 - Loire Atlantique	4 112 hab.
Villard de Lans	38 - Isère	3 571 hab.
Villebon sur Yvette	91 - Essonne	9 183 hab.
Villemandeur	45 - Loiret	5 200 hab.
Villemoisson/Orge	91 - Essonne	6 404 hab.
Villeneuve lès Maguelone	34 - Hérault	5 083 hab.
Villeneuve sur Lot	47 - Lot	23 760 hab.
Villers-Cotterets	02 - Aisne	8 904 hab.
Villerupt	54 -	10 139 hab.
Viriat	01 - Ain	4 701 hab.
Vitré	35 - Ile et Vilaine	15 057 hab.

Vittel	88 - Vosges	6 400 hab.
Watten	59 - Nord	3 044 hab.
Wigneihies	59 - Nord	3 555 hab.
Wimepreux	62 - Pas de Calais	7 758 hab.
Wimille	62 - Pas de Calais	4 701 hab.
Yutz	57 - Moselle	13 987 hab.

## VIII - Le questionnaire